

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 35 du 30.08.2019
Piliers du 30.08.2019
au 30.09.2019

Monthey, le 28 août 2019

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : CIMO Compagnie Industrielle de Monthey SA, Case postale 432, 1870 Monthey 1.
Auteur des plans : Kurmann Cretton Ingénieurs SA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.
Situation : parcelles Nos 4014, 5540 et 5542, folio 20-21, au lieu-dit « Tornettes », situées en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de BASF Schweiz AG et Syngenta Crop Protection Monthey SA; coordonnées : 2'563'570/1'122'600. Dossier déposé le 31 juillet 2019.
Objet : construction d'une nouvelle passerelle pour énergies.
- Requérants : Mme et M. Annik et Hermann Bonvin, Route du Chili 2a, 1870 Monthey.
Auteur des plans : Anerka Sàrl, Route du Chili 2a, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3631, folio 13, au lieu-dit « Pré Mochat », située en zone R7, habitation collective B, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'700/1'122'675. Dossier déposé le 19 août 2019.
Objet : installation d'une palissade.
- Requérants : Mme et M. Nadège et Jean-Claude Turin, Avenue de la Plantaud 94, 1870 Monthey.
Auteur des plans : Sequoia SA, Espace des Remparts 8, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 3802, folio 12, au lieu-dit « Bans », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'192/1'122'231. Dossier déposé le 19 août 2019.
Objet : installation d'une pompe à chaleur air/eau.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 30 septembre 2019 à 18.00 heures